

# Hendi Cartouches pour siphon à chantilly

Page : 1 de 6

Révision de date: 23-09-2019

Date d'émission : 30-09-2016

Conforme à CE 1907/2006

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : Cartouches pour siphon à chantilly, max. 7,8 gr N₂O cartouches Synonyme : 588208 Cartouches pour siphon à chantilly 10 pièces dans boîte 588215 Cartouches pour siphon à chantilly 24 pièces dans boîte

588215 Cartouches pour siphon à chantilly 24 pièces dans boîte 586907 Cartouches pour siphon à chantilly 50 pièces dans boîte

Nom chimique : Oxyde nitreux, N<sub>2</sub>O Numéro CAS : 10024-97-2 Numéro CE : 233-032-0

Numéro de l'enregistrement (REACH) : exceptée de l'enregistrement

Il est confirmé que l'oxyde nitreux comme l'additif alimentaire est conforme aux dispositions des textes visés cidessous et répond aux exigences qui y sont définies. Ainsi l'oxyde nitreux n'est pas soumis à l'obligation de l'enregistrement sous REACH:

- 1. Guide de l'ECHA relatif à l'enregistrement, version 3.0, Novembre 2016, paragraphe 2.2.3.1.
- 2. CE 1907-2006, Règlement REACH, page 29, article 2 (5) (b) (i).

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Les cartouches sont prévues exclusivement pour fabriquer la crème

chantilly, mousses et autres sauces dans les siphons à chantilly. Les cartouches pour siphon doivent être utilisés exclusivement

conformément à la notice d'utilisation.

Utilisations déconseillées : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas

Tél.: +31 (0)317 681040

info@hendi.eu www.hendi.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison NL NVIC: +31 (0)30 2748888 (réservé au personnel

médical en cas d'intoxication aiguë ou involontaire).

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLP classification n'est pas applicable pour les Cartouches pour siphon à chantilly, additif alimentaire (CLP Art 1.5 (e)).

### 2.2 Éléments de l'étiquetage

CLP étiquetage n'est pas applicable pour les cartouches pour siphon à chantilly, additif alimentaire (CLP Art 1.5 (e)).

### 2.3 Autres dangers

Contenant sous pression.

Protéger de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Les cartouches (cartridges) sont sous pression, ne pas exposer á une température supérieure á 50°C (122°F). Conserver au frais et au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Ne pas percer, ni brûler les cartouches, même après utilisation. Ne pas remplir de nouveau les cartouches. Ne pas jeter de cartouches plaines. Ne jeter l'emballage qu'après en avoir pris la dernière cartouche. Les cartouches répondent á la norme EN 16509. Conserver hors de la portée des enfants. Pendant le déchargement ou changement des cartouches ne visez pas la tête ou le corps. Les cartouches oxyde nitreux ne doivent pas être vendus à des personnes en dessous de 18 ans. Ne pas inhaler les vapeurs! Une mauvaise utilisation peut mettre votre santé en danger.

La concentration de l'oxygène en-dessous de 19,0% peut provoquer l'étouffement. Le contact avec l'oxyde nitreux peut provoquer des nausées et de difficultés respiratoires. De fortes concentrations d'oxyde nitreux peuvent causer une vasodilatation conduisant à des troubles cardio-vasculaires.



### **Hendi Cartouches pour siphon** à chantilly

Page: 2 de 6 Révision de date: 23-09-2019 Date d'émission : 30-09-2016 Conforme à CE 1907/2006

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Produit définition de la substance: Substances et produits (ECHA Directive substances pour les produits)

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Mentions de danger (CLP 1272/2008)
oxyde nitreux (N2O)	10024-97-2	233-032-0	99%	H270 – H280

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Si la personne est consciente il faut l'emmener dans un endroit non

pollué et s'assurer qu'il y a d'air frais. Le plus important est de quitter le plus rapidement possible l'endroit pollué. Si la personne est inconsciente il faut l'emmener dans un endroit non pollué et si

nécessaire la réanimer et donner de l'oxygène. Suite du traitement - en

fonction des symptômes. Contact avec la peau

: Laver les endroits contaminés avec de l'eau tiède. NE PAS UTILISER

D'EAU CHAUDE. En cas de congélation qui provoque des formations de cloques sur la peau ou de gelures profondes - consulter un

: Les sujets exposés au contact avec l'oxyde nitreux liquide ne doivent Contact avec les yeux

pas porter de lentilles de contact.

Ingestion : ne s'applique pas.

Sur l'évaluation de l'état de la victime, la décision appartient à un médecin. Traiter les symptômes.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: dioxyde de carbone, eau, jet d'eau dispersé, poudre d'extinction

mousse chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Le produit est pas inflammable ou combustible. Le contenu est sous pression. Les cartouches fermés peuvent exploser en raison de

l'augmentation de la pression sous l'effet de l'exposition à la chaleur extrême.

5.3 Conseils aux pompiers

: Refroidir les cartouches quand ils sont exposés à une chaleur extrême,

pour prévenir l'augmentation de la pression et l'explosion.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Collectionnez les cartouches pour siphon à chantilly entiers et en bon état pour le recyclage si possible. Aérez la pièce où les cartouches sont endommagés. Supprimer les cartouches endommagés.

6.2 Précautions relatives à l'environnement : ne s'applique pas

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Voir 6.1



# Hendi Cartouches pour siphon à chantilly

Page: 3 de 6

Révision de date: 23-09-2019

Date d'émission: 30-09-2016

Conforme à CE 1907/2006

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Garder les cartouches fermés si ils ne sont pas utilisés; protéger les cartouches contre toute utilisation inappropriée; protéger de la chaleur, tenir loin des sources de chaleur. Ne pas percer le cartouche. Ne pas tenter de remplir la cartouche. Tenir loin de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Ne pas jeter les cartouches pleines. Ne pas ouvrir par la force. Garder loin des enfants et des mineurs. En cas de percement de la cartouche, le gaz s'échappe et la cartouche est fortement refroidie prendre des mesures pour protéger les mains et éviter le contact direct pour éviter les gelures.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr
- : Ne pas chauffer. La température ambiante maximale lors de l'utilisation ne peut pas dépasser 50 °C (122 °F). Stocker dans un endroit sec et froid.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisez originaux, cartouches intactes spécialement conçus

uniquement pour la fabrication de la crème chantilly, mousses et autres sauces dans les siphons. Les cartouches pour siphon doivent être utilisés exclusivement conformément à la notice d'utilisation.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Oxyde nitreux (CAS 10024-97-2)

Aucune valeur limite légale a encore été fixée pour cette substance.

### **DNEL / PNEC valeurs:**

Oxyde nitreux (CAS 10024-97-2)

- DNEL = non applicable
- PNEC = non applicable

### 8.2 Contrôles pour maîtriser l'exposition

Moyens techniques : l'oxyde nitreux n'est pas corrosif et peut être utilisé avec n'importe quel

matériau de construction. A des températures élevées, l'oxyde nitreux oxyde certains métaux. Voir l'encyclopédie : "Gas Encyclopedia Liquid

Air".

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle :

 a) Protection des yeux ou du visage : Gardez en distance de la tête et le corps pendant le déchargement ou changement du cartouche.

b) <u>Protection de la peau/des mains</u>: Pendant le déchargement ou changement du cartouche, faites attention d'avoir les mains bien sèches afin d'éviter que les doigts se

attention d'avoir les mains bien sèches afin d'éviter que les doigts gèlent contre la cartouche pendant le remplissage.

c) <u>Protection des voies respiratoires</u>: Pas nécessaire. Contient seulement jusqu'à 10cm³ par charge.

d) Autres : Ne pas inhaler.

Exposition de l'environnement: Non applicable.



# Hendi Cartouches pour siphon à chantilly

Page : 4 de 6

Révision de date: 23-09-2019

Date d'émission : 30-09-2016

Conforme à CE 1907/2006

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

 $\begin{array}{ll} \mbox{Odeur et aspect} & : \mbox{gaz incolore et inodore} \\ \mbox{Température de fonte (N_2O sublime)} & : -90,81^{\circ}\mbox{C (-131,5°F)} \\ \mbox{Température d'ébullition} & : -88,48^{\circ}\mbox{C (-127,3°F)} \end{array}$ 

Vitesse d'évaporation : non définie Pression de vapeur à 20°C : 52,7 kg/cm²

Densité de vapeur à 20°C (air = 1) : 1,53

Solubilité dans l'eau : 2,2 mg/l à 15°C, 100 kPa

9.2 Autres informations: Caractéristiques de pression et de température avec la densité de remplissage 0,75 kg/l:

57 bars à la température de 20°C 170 bars à la température de 50°C 245 bars à la température de 70°C 365 bars à la température de 100°C 400 bars à la température de 110°C

### <u>Paramètres de la cartouche contenant</u> <u>UNITÉS MÉTRIQUES</u>

8 g N<sub>2</sub>O

Longueur totale (approximative): 65mm Diamètre du corps: 18mm Diamètre du goulot: 8,7mm Volume intérieur (approximatif): min. 10,4 ml Masse nette N<sub>2</sub>O (approximative): 7,8 g 21 g Tare de la cartouche (approximative): Masse totale de la cartouche 28,8 g (approximative): Pression d'éclatement: >500 bar

TUV rapport d'essai sur les cartouches disponible sur demande.

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité** : Non réactive sous des circonstances normales.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

**dangereuses** : Pas de réactions sous des circonstances normales.

**10.4 Conditions à éviter** : Protéger contre des températures extrêmes. Tenir à l'écart des

sources de chaleur. Ne pas percer le cartouche.

**10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Si le produit est correctement stocké et utilisé, il n'y a pas de décomposition. En cas d'incendie peuvent se former: oxydes de

carbone, hydrocarbures, vapeurs ou fumées.



### Hendi Cartouches pour siphon à chantilly

Page : **5** de **6**Révision de date: 23-09-2019

Date d'émission : 30-09-2016

Conforme à CE 1907/2006

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants néfastes	N° CAS	N° EINECS	LD50 du composant	LC50 du composant
Oxyde nitreux	10024-97-2	233-032-0	Informations non disponibles	inhalation rat, 1068 mg/m <sup>3</sup> /4 h

Ce produit n'a pas été analysé avec des tests toxicologiques spécifiques. Notre analyse de risque est basée sur l'information des produits similaires, les ingrédients, la littérature technique et/ou l'expérience du métier.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et biodégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes

: Aucune information disponible.

: Aucune information disponible.

Non sujette à la bioaccumulation.Aucune information disponible.

: ne s'applique pas.

: ne s'applique pas.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Matériel d'emballage: Acier recyclable dans des cartons d'emballage ou en vrac. Ne pas jeter de capsules pleines. Emballage utilisé: Recycler. Le traitement des déchets doit être fait selon la réglementation locale. Seulement les emballages vides conviennent au recyclage. Prenez contact auprès de la déchetterie locale.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Transport par route (ADR)

Numéro ONU

Désignation officielle de transport Classe(s) de danger Transport : 1070 décision spéciale 584

: NITROUS OXIDE

: 2.2 Gaz non-inflammable et non-toxique

5.1 Matières comburantes





Symbole de danger

Le gaz n'est pas soumis aux exigences ADR (transport par route) si la cartouche ne contient pas plus de 25gr de ce gaz.



# Hendi Cartouches pour siphon à chantilly

Page : 6 de 6

Révision de date: 23-09-2019

Date d'émission : 30-09-2016

Conforme à CE 1907/2006

### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## 15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE) REACH (CE 1907/2006)

- a) substance potentiellement dangereuse (article 59): les composants ne figurent pas sur la liste des substances potentiellement dangereuses.
- b) Autorisations (Titre VII): Les composants ne figurent pas sur la liste des autorisations.
- c) Restrictions (Titre VIII): Les composants ne figurent pas sur la liste des restrictions.

Autres dispositions légales (CE): E942 Oxyde nitreux, conformément à la directive 2008/84/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Ne s'applique pas.

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### 16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

#### 16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Mention de danger (Section 3):

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Paramètres concernant le contrôle (Section 8) :

DNEL = Derived No-Effect Level

OEL = Occupational Exposure Limit

PNEC = Prediced No-Effect Concentration

<u>Informations toxicologiques (Section 11)</u>: LD50 = dose mortelle

<u>Informations écologiques (Section 12)</u> : PBT = Persistent, Bio accumulative and Toxic Substances

vPvB = very Persistent and very Bio accumulative Substances

### Informations relatives au transport (Section 14):

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

## **16.3 Littérature et sources de données :** Fiche de données de sécurité du fournisseur Base de données des valeurs limites SER

### 16.4 Autres informations et dégagement de responsabilité

#### Formations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.
 Traduit depuis un document source en anglais.